

Infos de l'agrochimie suisse en lien avec la session parlementaire

Novembre 2019

Chers membres du Conseil national et du Conseil des Etats
Mesdames et Messieurs

Nous attachons tous une grande importance à une alimentation saine et aux exigences d'une agriculture suisse durable. Nous vous remercions de prendre le temps de lire les informations que nous préparons à votre intention, en tant que spécialistes de la protection des plantes, de l'élevage et des solutions numériques pour le secteur agricole.

Dans le débat public, les produits phytosanitaires suscitent des controverses et font parfois l'objet d'attaques injustifiées. Pourtant, la protection ciblée des plantes est indispensable aux cultures et à la transformation alimentaire en produits sûrs et de qualité offerts à des prix abordables. Elle comprend l'utilisation précautionneuse de produits phytosanitaires, encadrée par une réglementation claire. A elles seules, en effet, les mesures préventives telles que la rotation des cultures, le travail du sol et la sélection variétale ne suffisent pas à protéger les cultures contre les ravageurs et les maladies. Sans pesticides, il ne serait pas possible de produire des aliments de bonne qualité en quantité suffisante sur les terres disponibles. L'agriculture biologique, tout comme l'agriculture conventionnelle, ne peut se passer des méthodes modernes de protection des plantes.

Le groupe d'industrie Agrar réunit des spécialistes du domaine de la protection des plantes travaillant pour les entreprises BASF, Bayer, Leu+Gygax, Omya, Stähler et Syngenta. L'objectif déclaré de l'industrie axée sur la recherche est de réduire le plus possible les éventuels effets négatifs des pesticides grâce à des substances novatrices et à de bonnes règles d'utilisation, tout en protégeant les récoltes contre les ravageurs et les maladies.

Nous nous engageons pour une protection phytosanitaire responsable

OUI à la réduction des risques possibles des pesticides grâce à l'innovation plutôt que par des interdictions

Pour relever le défi d'une production qui se veut de plus en plus économe en ressources et durable, l'agriculture a besoin de toutes les innovations et technologies disponibles. Il faut donc que les nouvelles méthodes de culture et les dernières techniques de sélection végétale, de protection des plantes et de gestion des exploitations soient toujours rapidement et très facilement accessibles aux agriculteurs. L'innovation permet de préserver les ressources naturelles, de minimiser les risques d'utilisation et de réduire l'empreinte écologique de la production alimentaire. Quelques exemples :

- L'utilisation de **produits phytosanitaires de dernière génération** permet de lutter contre les ravageurs et les maladies de manière plus efficace et plus écologique. La réduction drastique des quantités appliquées à l'hectare qui a été observée au cours de ces dernières décennies en apporte la preuve : le taux moyen d'application était supérieur à 10 kg/ha en 1962 ; il est aujourd'hui généralement inférieur à 1 kg/ha, ce qui correspond à une baisse de plus de 90%. En même temps, les nouvelles substances actives sont plus sûres. La toxicité aiguë moyenne a diminué de 40% depuis les années 1960. Mais pour que les nouveautés parviennent en temps utile à l'agriculture, notre pays, qui est un pôle d'innovation, a impérativement besoin d'un environnement propice à la recherche. C'est une solide recherche fondamentale, accompagnée de réglementations judicieuses, qui permet aux nouveaux produits et nouvelles technologies d'accéder au marché.
- De **nouvelles méthodes de sélection végétale, telle l'édition génomique**, qui augmente la résistance des plantes cultivées dans un site donné et dans des conditions climatiques données, peuvent également réduire directement ou indirectement la consommation de produits phytosanitaires.

- Les plantes de culture peuvent être renforcées grâce à de **nouvelles méthodes de traitement des semences**, qui réduisent la quantité de produits à pulvériser en surface.
- **Les innovations numériques**, comme la détection précoce de la pression des ravageurs par des images satellite précises au mètre carré, permettent l'application de très petites quantités de produits (par exemple à l'aide de robots ou de drones) avec une grande précision.
- Les **dispositifs de pulvérisation équipés de capteurs et d'une reconnaissance optique** peuvent réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans des proportions allant jusqu'à 90 % et arrêter immédiatement l'application lorsque le pulvérisateur ne se déplace plus sur le sol.

Des innovations de cette sorte se développent à l'échelle internationale et doivent également profiter, bien sûr, à l'agriculture suisse. Pour cela, il est impératif que le débat politique soit mené de manière objective et sur la base de réalités scientifiquement établies. Tout aussi importante est une réglementation fondée sur le risque qui garantisse la sécurité des nouveaux produits et des nouvelles technologies sans ralentir le progrès et l'innovation.

Dossiers parlementaires

19.430 – Initiative parlementaire « Pesticides aux effets nuisibles avérés. Protection systématique de l'eau souterraine, potable, de rivière et de lac »

(au Conseil national, le 10 décembre 2019)

Recommandation : NON à l'lv. pa. 19.430

La législation actuelle et les nouvelles mesures introduites dans le cadre du plan d'action sur les produits phytosanitaires garantissent la protection à long terme de la qualité des eaux souterraines, de l'eau potable, des eaux des rivières et des lacs en Suisse. Avant tout, il s'agit donc de poursuivre de manière cohérente la mise en œuvre de ce plan d'action. Les entreprises agricoles sont associées à divers projets et apportent leur expertise. Les activités concernées vont de la formation en vue d'une meilleure application à la réduction des apports de sources ponctuelles et à la prévention des dérives et du ruissellement. Dans le même temps, l'industrie investit dans la recherche et développe de nouveaux produits phytosanitaires toujours plus efficaces et plus respectueux de l'environnement.

Tout cela montre que la Suisse dispose déjà de tous les instruments juridiques utiles et qu'elle peut compter en outre sur une forte mobilisation de l'industrie et de l'agriculture. Ces conditions sont amplement suffisantes pour maintenir la qualité élevée de l'eau dans notre pays et réaliser ponctuellement les améliorations nécessaires. Les interdictions générales iraient à fins contraires, raison pour laquelle il faut y renoncer. D'ailleurs, la commission ad hoc rejette également l'initiative parlementaire et renvoie aux mesures prévues dans le cadre de la Politique agricole 22+.

Produits biologiques : usage très ciblé et dégradation rapide

Les produits phytosanitaires modernes doivent être sûrs, ciblés et de courte durée, c'est-à-dire capables de se dégrader peu après avoir atteint leur objectif, sans laisser de sous-produits biologiquement actifs derrière eux. Leur fabrication exige d'intenses activités de recherche et une procédure d'admission claire. Le développement d'un nouveau principe actif prend de 10 à 12 ans et coûte en moyenne plus de 280 millions de francs. Au demeurant, la recherche de nouveaux principes actifs est de plus en plus difficile et fait penser à l'aiguille dans une botte de foin : sur 160 000 substances testées, une seule parvient à être classée comme suffisamment efficace et sûre pour être autorisée à la commercialisation.

En tant que nouveaux mécanismes d'action, les « produits biologiques » jouent donc un rôle toujours plus important. Ils sont dérivés de matières naturelles, contiennent des composants naturels ou utilisent des mécanismes naturels. Ils mobilisent les défenses de la plante pour la protéger des ravageurs. Enfin, ils apportent une contribution importante à la diversité des méthodes de protection des plantes dont a besoin une agriculture moderne. En complétant la protection chimique, ils offrent notamment de précieux outils dans la gestion des phénomènes de résistance.

C'est grâce à la recherche et à l'innovation, à l'amélioration des techniques d'identification et d'application, à l'instruction et aux conseils d'experts destinés aux utilisateurs que l'on atteint le plus sûrement l'objectif d'une réduction effective et durable des risques liés aux produits phytosanitaires.